

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Les présentes conditions générales de ventes** régissent les relations contractuelles entre la société Firststep Gregoire Bieth HDV et le client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par Firststep société Gregoire Bieth HDV impliquent l'acceptation sans réserve de ces conditions générales de ventes. Les prestations sont délivrées sous la forme d'ateliers dispensées dans les centres pédagogiques Firststep société Gregoire Bieth HDV ou dans tous autres lieux où Firststep société Gregoire Bieth HDV intervient (entreprise, école, crèche...). Nos ateliers sont animés par des intervenants anglophones et de culture anglo-saxonne tout au long d'une année scolaire de mi-septembre d'une année à fin juin de l'année suivante sur une base hebdomadaire pour les abonnements annuels (hors vacances scolaires et jours fériés) de 30 séances de 1 heure par année scolaire répartis selon un calendrier fixé par Firststep société Gregoire Bieth HDV. Firststep société Gregoire Bieth HDV se réserve le droit d'annuler un atelier annuel, un stage vacances ou une séance si moins de 4 participants y sont inscrits sachant que l'information sera communiquée au client au moins une semaine à l'avance pour un atelier annuel ou 48 heures à l'avance pour un stage vacances. Une séance annulée est reportée à une date ultérieure choisie, si possible d'un commun accord entre les parties ; en cas d'impossibilité de report d'une séance annulée Firststep société Gregoire Bieth HDV s'engage à rembourser le montant total correspondant. Dans le cas où les formations dispensées seront réalisées dans l'établissement du «client» concerné par ce présent contrat ou un lieu que le «client» choisira, les locaux mis à disposition par le «client» devront être de nature à pouvoir accueillir une formation théorique (pièce chauffée, tables et chaises en nombre suffisant, alimentation électrique et éclairage fonctionnel, sanitaires à proximité, éviter au maximum la coactivité). L'ensemble des locaux mis à disposition par «le client» devra être conforme aux règles de sécurités en vigueur et devra donc également être assuré. Dans le cas où le «prestataire» mettrait à disposition du matériel de formation essentiel au bon déroulement de sa formation, ce dernier s'engage à utiliser du matériel conforme et respectant les règles essentielles d'hygiène et de sécurité. De la même façon, si le «client» met à disposition du matériel essentiel à la réalisation de la formation, celui-ci devra être conforme et devra respecter les règles essentielles d'hygiène et de sécurité. «Le prestataire» se dégage de toute responsabilité concernant un dégât, blessure ou problème causé par les locaux et/ou le matériel mis à disposition par le «client».
2. **Le pédibus** est un service proposé aux familles qui ont un enfant inscrit dans l'un de centres pédagogiques Firststep société Gregoire Bieth HDV et si l'école de l'enfant est desservie par ce service. Des conditions particulières sont appliquées à ce service et se retrouvent dans le dossier d'inscription du Pédibus. Un maximum de 8 participants est autorisé par pédibus pour 1 accompagnateur. Firststep société Gregoire Bieth HDV se réserve le droit de refuser un participant dans le pédibus. Le pédibus peut être arrêté à tout moment sans que cela n'affecte les autres conditions générales de vente.
3. **Nos animateurs-trices** de culture anglo-saxonne ne sont pas attribué(e)s à un groupe spécifique toute l'année scolaire. Les enfants rencontrent plusieurs animateurs-trices afin d'être en contact avec une diversité d'accents et de prononciations.
4. **Les tarifs indiqués s'entendent toutes taxes comprises.** Le paiement est exigé dans sa totalité le jour de l'inscription soit par chèque, virement. Des frais de traitement peuvent être facturés en sus du montant de la prestation si le paiement est effectué en plusieurs fois. Le paiement réalisé par chèque peut s'effectuer en une 1 fois, en 3 fois, en 6 fois ou 10 fois selon les modalités suivantes : 1 chèque de la totalité remis à l'encaissement le jour de l'inscription, 3 chèques remis à l'encaissement le 1<sup>er</sup> à l'encaissement, le 2<sup>nd</sup> le 30 septembre et le 30 décembre, 6 chèques remis à l'encaissement dont le 1<sup>er</sup> encaissé à l'inscription les suivants le 30 de chaque mois ou 10 chèques remis à l'inscription et remis à l'encaissement le 1<sup>er</sup> à l'inscription et les suivants le 30 de chaque mois de la saison en cours. Le tarif comprend des frais d'inscriptions et des frais de formation. Si le paiement est effectué par chèque, une photocopie de votre carte d'identité est obligatoire. Les frais d'inscription sont dus dans leur intégralité au moment de l'inscription. Ils couvrent les frais de dossier, les frais administratifs, les supports pédagogiques et ouvrent l'accès à certains documents de travail.
5. **L'inscription sera définitive pour l'année scolaire** à partir de la 1<sup>ère</sup> séance réalisée et aucune résiliation, ni remboursement ne pourra plus être effectuée sauf cas grave de force majeure dûment justifié par le client et soumis à l'appréciation de Firststep société Gregoire Bieth HDV. Dans ce cas, les frais d'inscription et les ateliers dispensés sur la base du tarif par séance en vigueur tel qu'indiqué dans la brochure tarifaire, seront dus. Le remboursement du solde sera alors effectué dans les 60 jours. Les cours ne peuvent en aucun cas être cédés à un autre participant. Les absences et retards ne peuvent être une cause de remboursement ou de report de formation. Tout arrêt en cours de formation ne sera pas remboursé. Tout manquement d'un participant au règlement intérieur, au code de bonne conduite ou aux règles de politesse pourra entraîner son exclusion temporaire ou définitive sans qu'aucun remboursement n'intervienne. Afin d'assurer un bon niveau de qualité de formation de groupe et dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant pour assurer un bon déroulement des cours, nous pouvons être amenés à modifier ou à annuler les dates d'un stage ou d'un groupe. La société Firststep société Gregoire Bieth HDV n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, d'explosion, d'inondations, d'interruption de la fourniture d'énergie, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports ; Ils ne sont pas cas de force majeure entraînant le remboursement des sommes encaissées.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6. **Non sollicitation** : Le client (entreprise ou particulier), s'interdit de solliciter ou d'approcher directement ou indirectement un animateur-trice de Firststep société Gregoire Bieth HDV pour une prestation de formation linguistique ou autre prestation pendant et après en avoir bénéficié chez Firststep société Gregoire Bieth HDV, sous peine d'une indemnité forfaitaire en dommage et intérêts de 10 000 € par infraction constatée.
7. **Firststep société Gregoire Bieth HDV est assuré** au titre des prestations fournies en responsabilité civile professionnelle. Cependant Firststep société Gregoire Bieth HDV décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou d'endommagement des effets personnels des participants. Les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits aux ateliers d'anglais Firststep société Gregoire Bieth HDV.
8. **Les informations personnelles** que vous remettrez à FIRSTSTEP SOCIÉTÉ GREGOIRE BIETH HDV seront exclusivement destinées à notre société et seront conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la date de signature. Elles ne seront pas cédées à des Tiers. Dans la mesure où vous ne nous fourniriez pas ces informations, Firststep société Gregoire Bieth HDV serait dans l'incapacité de traiter votre dossier par conséquent par votre signature vous acceptez que Firststep société Gregoire Bieth HDV traite toutes vos données personnelles. Le client est informé que Firststep société Gregoire Bieth HDV met en œuvre des traitements de données à caractère personnel (nom, prénom, téléphone, adresse postale et adresse électronique) afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers de ses clients et la prospection par voie électronique. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des dossiers et des clients et sont destinées aux services habilités de Firststep société Gregoire Bieth HDV. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi 3411849.6 5 n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime au traitement de leurs données personnelles et à la prospection en se connectant à notre site internet <http://www.Firststepanglais.com/contact/> ou par courrier postal à Firststep société Gregoire Bieth HDV 103 cours alsace lorraine 33000 Bordeaux, sous réserve de justifier de son identité.
9. **Tout matériel** (livres, revues, matériel informatique...) mis à disposition et utilisé dans le cadre de nos prestations dispensées par Firststep société Gregoire Bieth HDV reste sa propriété. Toutes ressources détenues par Firststep société Gregoire Bieth HDV par droit d'utilisation sous des marques restent la propriété d'utilisation unique par Firststep société Gregoire Bieth HDV. Tous les éléments graphiques et visuels (internet ou papier...) restent la propriété intellectuelle exclusive de son titulaire. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser sous quelque langue ou forme que ce soit sans l'accord écrit de Firststep société Gregoire Bieth HDV.
10. **LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION** En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :La Société Médiation Professionnelle [www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr) 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux
11. **Juridiction compétente** : seule la Direction de l'organisme fait autorité dans la décision de remboursement ou report des cours non suivis. Toute réclamation concernant les prestations fournies par Firststep société Gregoire Bieth HDV devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à : FIRSTSTEP SOCIÉTÉ GREGOIRE BIETH HDV 103 cours alsace lorraine 33000 Bordeaux.
12. **Toute contestation** ou différent relatif à l'exécution de ces conditions générales de vente ne pouvant être réglées à l'amiable sera portée devant le Tribunal compétent de la ville où est dispensée la formation ou le stage.

## Firststep société Gregoire Bieth HDV

09.50.56.00.57	103 cours Alsace Lorraine	79 rue de la Croix Blanche	8 cours St Louis
contact@1step.fr	33000 Bordeaux	33300 Bordeaux	33000 Bordeaux
V05-2023	Centre de formation enregistré sous le numéro 75331175333 du préfet de région aquitaine		
	N° TVA : FR85 848978524 – Code APE 8559A - SIREN 848 978 524		